



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue

Québec  
Québec  
G1J 0C7

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Huile lubrifiante - Moteur ALCO	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F3059-17L880/A	<b>Date</b> 2018-02-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F3059-17L880	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$QCL-036-17346
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-7-40271 (036)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-03-28</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Voir doc.	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Gagnon, Mathieu	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl036
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418)649-2883 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418)648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Pêches et Océans Tous les navires 101 BOUL.CHAMPLAIN ATT. C/E QUEBEC Québec G1K7Y7 Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES .....</b>	<b>12</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ( <i>NON UTILISÉ</i> ).....	12
6.2 CAPACITÉ FINANCIÈRE.....	12
6.3 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	12
<b>PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>13</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>13</b>
7A.1 OFFRE.....	13
7A.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	13
7A.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
7A.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	13
7A.5 RESPONSABLES.....	14
7A.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	14
7A.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	14
7A.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	15
7A.9 LIMITATION FINANCIÈRE .....	15
7A.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	15
7A.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	16
7A.12 LOIS APPLICABLES.....	16
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>17</b>
7B.1 BESOIN.....	17
7B.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	17
7B.3 DURÉE DU CONTRAT .....	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

7B.4	PAIEMENT .....	17
7B.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18
7B.6	INSTRUCTIONS POUR LA LIVRAISON – LIVRAISON À DESTINATION.....	18
7B.7	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	18
7B.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	18
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>19</b>
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>20</b>
<b>ANNEXE « C »</b>	.....	<b>22</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et  |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1 Fournir au fur et à mesure des besoins, pour le ministère de Pêches et Océans Canada, de l'huile à moteur en vrac et en contenants de 205 litres pour les moteurs diesel ALCO 251 V-16, pour les navires de classes 1100 et 1200 de la Garde côtière canadienne, de la région Centrale et Arctique.

L'offre à commandes devra être valide pour une période approximative de 3 ans, soit de la date d'attribution de l'offre à commandes au 31 mars 2021, avec la possibilité d'une période additionnelles d'une année.

La quantité estimative prévue par année est de 100 000 litres pour l'huile en vrac.  
La quantité de contenants de 208,2 litres prévue est de 4 contenants par année.

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept** jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par le service Connexion postal ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 exemplaires papier)  
Section II : Offre financière (1 exemplaires papier)  
Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

##### **Paiement par carte de crédit**

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA \_\_\_\_\_  
Master Card \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

b) ( ) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

**Produit proposé :** Le soumissionnaire doit fournir l'information identifiant le produit proposé conformément à l'annexe B – Base de paiement / Soumission financière

1. Le soumissionnaire devra fournir une lettre d'endossement de la compagnie ALCO qui :
  - i. Autorise et endosse l'utilisation de l'huile proposée dans les moteur diesel Alco 251 V-16 des navires de la Garde côtière et spécifie que le produit équivalent rencontre les exigences du manufacturier, et;
  - ii. Stipule que le produit proposé est compatible avec le produit utilisé actuellement soit la Caprinus XR40.
2. Dans l'éventualité où l'huile proposée ne rencontre pas le requis 1.b ci-haut, celle lettre devra préciser si :
  - i. une procédure de vidange et de disposition (quantité de 6 000 litres pour fins de soumission) d'huile est requise, et;
  - ii. une décontamination du système de lubrification est requise.

**Note :** Le soumissionnaire doit inclure les coûts en lien aux opérations citées aux alinéas 2.a et 2.b ci-haut, conformément au tableau B – Prix ferme pompage/disposition d'huile et décontamination, de l'annexe B – Base de paiement / Soumission financière.

##### 4.1.1.2 Produits équivalents (Clause B3000T – 2006-06-16)

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;

- 
- d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
      - e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
  2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
    - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
    - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
  3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### **4.2 Méthode de sélection**

- 4.2.1** Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### **5.2.3 Attestations additionnelles requises préalables à l'émission d'une offre à commandes**

L'attestation (lettre d'endossement) de la compagnie ALCO contenant l'information requise à l'article 4.1.1 – Évaluation technique, de la Partie 4 – Procédure d'évaluation et méthode de sélection, qui vient en appui à la soumission peut être demandée par l'autorité contractante au soumissionnaire et doit être fournie dans les deux (2) jours ouvrables après une demande écrite à cet effet.

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité *(Non utilisé)***

### **6.2 Capacité financière**

Clause du *Guide des CCUA* [M9033T](#) (2011-05-16) Capacité financière

### **6.3 Exigences en matière d'assurance**

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C, si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

## **PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **7A.1 Offre**

**7A.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **7A.2 Exigences relatives à la sécurité**

**7A.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **7A.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **7A.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### **7A.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **7A.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de la date d'attribution de l'offre à commande au 31 mars 2021, inclusivement.

##### **7A.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un an, du 1 avril 2021 au 31 mars 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

##### **7A.4.4 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **7A.5 Responsables**

### **7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Mathieu Gagnon  
Titre : Chef aux approvisionnements (Marine)  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 418-649-2883  
Télécopieur : 418-648-2209  
Courriel : mathieu.gagnon@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### **7A.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### **7A.5.3 Représentant de l'offrant**

Le Représentant de l'offrant pour l'offre à commandes est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## **7A.6 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Pêches et Océans Canada, Garde côtière canadienne, Région Centrale et Arctique.

## **7A.7 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

#### **7A.8 Limite des commandes subséquentes**

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000,00\$ (taxes applicables incluses).

#### **7A.9 Limitation financière**

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 400 000,00 \$, (taxes applicables incluses) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

#### **7A.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_, telle que clarifiée le \_\_\_\_\_.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **7A.11 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **7A.11.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

### **7A.12 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au \_\_\_\_\_ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7B.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7B.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **7B.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### **7B.2.2 Clauses du *Guide des CCUA***

[A9056C](#) (2008-05-12), Approvisionnement et débarquement du carburant sous supervision, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **7B.3 Durée du contrat**

#### **7B.3.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2021, inclusivement

#### **7B.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **7B.4 Paiement**

#### **7B.4.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les redevances environnementales applicables sont inclus et les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **7B.5 Instructions pour la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
3. La facturation doit se faire par navire et celle-ci doit contenir :
  - a. Prix/litre ou contenant
  - b. Quantité
  - c. Type d'huile
  - d. Date de livraison

### **7B.6 Instructions pour la livraison – Livraison à destination**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) port de Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

#### **Note**

Le chef mécanicien contactera directement le fournisseur d'huile afin de préciser l'emplacement du navire dans les ports de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sorel.

### **7B.7 Exigences en matière d'assurance**

Clause du *Guide des CCUA* [G2040C](#) (2014-06-26), Assurances responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement

### **7B.8 Clauses du *Guide des CCUA***

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense  
B1505C (2016-01-28), Transport des matières dangereuses  
D3015C (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### Description

Fournir au fur et à mesure des besoins, pour le ministère de Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne, Québec, Qc, de l'huile à moteur en vrac et en contenants de 208,2 litres pour moteur diesel Alco 251 V-16, pour les navires brise-glaces de classes 1100 et 1200 de la région Centrale et Arctique.

#### Huile à moteur pour Alco 251 V-16

Produit Shell Caprinus XR40 ou équivalent (voir liste des produits approuvés dans le document ci-joint du fabricant, intitulé; « FM/ALCO 251 engine MI-12009N »).

1. Le fournisseur devra fournir une lettre d'endossement de la compagnie ALCO qui :
  - a. Autorise et endosse l'utilisation de l'huile proposée dans les moteurs diesel Alco 251 V-16 des navires de la Garde côtière et spécifie que le produit équivalent rencontre les exigences du fabricant, et;
  - b. Stipule que le produit proposé est compatible avec le produit utilisé actuellement soit la Caprinus XR40.
  
2. Dans l'éventualité où l'huile proposée ne rencontre pas le requis 1.b ci-haut, cette lettre devra préciser si :
  - a. une procédure de vidange et de disposition (quantité de 6 000 litres pour fins de soumission) d'huile est requise, et;
  - b. une décontamination du système de lubrification est requise.

#### Quantité

Quantité approximative pour un (1) an : 100 000 litres

Quantités approximatives envisageables par livraison :

- 1 à 4 contenants de 208,2 litres
- Moins de 5 000 litres
- De 5 000 à 10 000 litres
- De 10 000 à 30 000 litres
- 30 000 litres et plus

#### Livraison

L'entrepreneur doit être en mesure de fournir les certificats de test valides pour tous les boyaux utilisés lors du remplissage des réservoirs.

La livraison doit se faire dans un délai maximum de 48h après la demande.

L'entrepreneur doit fournir un échantillon d'huile au Chef mécanicien.

Les livraisons devront avoir lieu entre 06h00 et 18h00.

La livraison peut se faire aux Ports de Québec, Montréal, Trois-Rivières et Sorel.

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT / SOUMISSION FINANCIÈRE**

**Tableau A – Prix ferme par litre en fonction des quantités :**

Article	Description	Quantité par livraison	Quantité à considérer pour fins de soumission	Nombre de livraisons (approximatives par année) x 3 ans	Prix* ferme (par litre ou par contenant)	Prix calculé
A1	Huile à moteur pour moteur diesel ALCO 251 V-16 CAPRINUS XR40 ou équivalent  <b>Produit proposé :</b> _____	Moins de 5 000 litres	5 000 litres	1 X 3 ans	_____ \$	_____ \$
A2		De 5 000 à 10 000 litres	10 000 litres	1 x 3 ans	_____ \$	_____ \$
A3		De 10 000 à 30 000 litres	20 000 litres	1 x 3 ans	_____ \$	_____ \$
A4		30 000 litres ou plus	30 000 litres	3 X 3 ans	_____ \$	_____ \$
A5		4 contenants	4 x 208,2 litres	1 X 3 ans	_____ \$	_____ \$
<b>Total A (excluant les taxes applicables)</b>						_____ \$

\*Le prix ferme inclus :

- Les frais de livraison et le pompage de l'huile à bord;
- Les droits de douane, les taxes d'accise canadiennes;
- Les redevances environnementales applicables.

**Tableau B – Prix ferme pompage/disposition d'huile et décontamination :**

Dans l'éventualité où une procédure de pompage/disposition d'une quantité de 6000 litres d'huile résiduelle et qu'une procédure de décontamination du système de lubrification du navire soient requises, le fournisseur devra inclure les coûts en lien à ces opérations. Les prix devront être fournis en considération d'un travail effectué du lundi au vendredi entre 07 :00 et 19 :00.

Le fournisseur peut inscrire « non applicable » aux lignes B1 et/ou B2, à condition qu'il fournisse une lettre d'endossement de la compagnie ALCO qui autorise et endosse l'utilisation de l'huile proposée dans les moteurs diesel Alco 251 V-16 des navires de la Garde côtière et qu'une procédure de pompage/disposition ainsi qu'une procédure de décontamination du système de lubrification ne soient pas requises.

Article	Description	Nombre d'opérations requises pour la première année uniquement	Prix** ferme (par opération)	Prix calculé
B1	Pompage et disposition d'une quantité résiduelle de 6000 litres d'huile Caprinus XR40	4	_____ \$	_____ \$
B2	Décontamination du système de lubrification	4	_____ \$	_____ \$
<b>Total B (excluant les taxes applicables)</b>				_____ \$

\*\*Le prix ferme inclus :

- Les frais pompages et de transport de l'huile;
- Les droits de douane, les taxes d'accise canadiennes;
- Les redevances environnementales applicables.

**Tableau C – Sommaire :**

Total A	Total B	Total C (A + B) Prix de soumission (excluant les taxes applicables)
_____ \$	_____ \$	_____ \$

## ANNEXE « C »

### EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, pendant toute la durée du contrat, une assurance responsabilité civil relative aux réservoirs de stockage d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. La police d'assurance responsabilité civil relative aux réservoirs de stockage doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada en tant qu'assuré additionnel devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
  - c. Séparation des assurés : La police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - d. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - e. Transport incident : La police doit couvrir les pertes découlant de tout déchet, produit ou matériel transporté, expédié ou livré par le biais d'un moyen de transport vers un emplacement situé au-delà des limites du site où l'entrepreneur ou toute entité pour laquelle il est juridiquement responsable exécute ou a exécuté les activités décrites dans le contrat.
  - f. Assurance de responsabilité civile relative aux réservoirs de stockage : La police doit couvrir les blessures corporelles et les dommages matériels causés hors site à des tiers par des rejets provenant de réservoirs de stockage (en surface et sous terre). La protection doit comprendre les mesures correctives et le nettoyage de ces rejets.
  - g. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

**Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :**

*Directeur  
Direction du droit des affaires  
Bureau régional du Québec (Ottawa)  
Ministère de la Justice  
284, rue Wellington, pièce SAT-6042  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F3059-17L880/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F3059-17L880

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
QCL -7-40271

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qc1036  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :**

*Avocat général principal  
Section du contentieux des affaires civiles  
Ministère de la Justice  
234, rue Wellington, Tour de l'Est  
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.



# LUBRICATING OIL

## INTRODUCTION

Development of high output diesel and the difficulty in obtaining distillate fuels with sulphur levels below 1%, adds increasing importance to the role of lubricating oils for properly protecting the dynamic components of the engine.

The oil industry, in keeping pace with these developments has developed or can develop lubricants which satisfactorily meet today's requirements.

The recommendations included in this Maintenance Instruction are offered as a guide to our customers, in selection and maintenance of engine lubricating oil.

## OIL SPECIFICATION AND EVALUATION PROCEDURE

Unless the lubricant has earlier been successfully used on FM/ALCO manufactured engines, selection and evaluation of a suitable heavy duty lubricant should be carried out as suggested hereunder, before a lubricant is considered suitable.

### Oil Supplier

A reliable oil supplier capable of making product recommendations, commensurate with FM/ALCO specifications and specific environmental influences, as well as having ability to furnish lubricants on a consistent quality level, should be consulted.

### Oil Specification

Only an SAE 40 additive type lubricant conforming at least to API "CD" with adequate Alkalinity, (properties of a typical oil are listed below) and having been qualified through satisfactory field evaluation tests, as suggested in this M.I., should be used on FM/ALCO engines.

Property	Limits New Oil
Viscosity:	
SUS at 98.9°C (210°F) . . . . .	72 - 85
CSt at 98.9°C (210°F) . . . . .	13.5 - 16.8
SUS at 37.8°C (100°F) . . . . .	700 - 1100
CSt at 37.8°C (100°F) . . . . .	151 - 237.5
Viscosity Index . . . . .	60 - 100
Flash Point °C . . . . .	216

### Viscosity:

- Pour Point °C . . . . . 4.5 max.
- Total Base No. . . . . 7 - 10 if sulphur content of fuel is 0.5% to .7%)  
10 - 13 (if sulphur content of fuel is 0.7% to 1%)

### - NOTE -

**FM/ALCO should be consulted for lubricating oil requirements if the sulphur content of fuel oil is above 1%.**

## Field Evaluation

Oils meeting the above specification are considered suitable for a field test. The field test should be conducted on a minimum of two FM/ALCO engines. The test duration should not be less than one year. The test engines should be subjected to normal service and maintenance schedule.

Data, in respect of physical and dimensional checks of the key components as listed below, should be collected before and on completion of the field test.

1. Cylinder Liner Diameter (Inside) - Fully Cleaned
  - a. Location of top ring travel
  - b. 6" from location (1)
  - c. At bottom liner seat location

Diameters to be measured at two right angle axes along longitudinal and transverse directions.

2. Piston Dimensions
  - a. Diameter (location crown top) - 2 axes - along axis of piston pin and at right angle
  - b. Diameter (location crown bottom) 2 axes along axes of piston pin and at right angle
  - c. Diameter (location below pin) - 2 axes - along axis of piston pin and at right angle
  - d. Diameter piston pin hole - 2 locations
  - e. Ring groove depth - all five grooves
  - f. Piston pin diameter - 3 locations



## The FM/ALCO 251 Engine

3. Piston Rings
  - a. Ring gaps - Use a new liner for measuring gap all five rings
  - b. Ring depth - all five rings
4. Sizes for:
  - a. Valve guides - Use standard mandrills
  - b. Valve lever shaft diameters
  - c. Fuel pump lever bushing
  - d. Fuel pump roller pin
5. Crankpin Diameters (All pins)
6. Visually observe and record conditions of:
  - a. Small end bushings )
  - b. Big end bearings ) Take
  - c. Main bearings ) Photographs
  - d. Camshaft lobes and rollers)
  - e. Valves and seats )
  - f. Turbocharger bearings )
7. Engine performance data for:
  - a. Engine load
  - b. Exhaust temperatures
  - c. Lubricating oil pressures in the manifold
  - d. Air manifold pressures
  - e. Turbine inlet temperatures

The wear rate and physical condition data supplied by the customer/oil supplier will be evaluated by FM/ALCO.

After successful completion of the field test program, the oil will be considered satisfactory for use.

Oil formulation established and proven by the above program should not be changed. Any change in the additives or revision of the formulation in any way must be evaluated by the above method the oil is considered suitable for use.

### - NOTE -

**The above evaluation program is a complete responsibility both financially and otherwise, of the oil supplier, and/or the user. FM/ALCO will assist in carrying out analysis of test data and act only in an advisory capacity.**

### Mixing of Lubricants

FM/ALCO's recommendations against mixing of oil types cannot be over-emphasized. However, if this becomes mandatory, following suggestions are made to assist in reducing the risks associated with this practice.

- The number of lubricating oils to be mixed must be restricted to three for a given area of operation.
- The lubricants considered for mixing should have same additive concentrate.
- After the lubricants have been selected, an equally proportioned mixture must be subjected to field evaluation test listed above, and results analyzed by FM/ALCO before adopting this practice for the fleet operation.

### MAINTENANCE/LUBRICANT CONTROL

Key to proper evaluation and control of used lubricants, for satisfactory engine performance lies in:

- Knowing the oil type, the engine and the service severity
- Developing histories to a series of tests
- Correlating analytical results with engine condition
- Watching for abrupt changes for normal use oil condition

See Table for recommended test, frequency, ASTM test method, limits and action for lubricating oil used on FM/ALCO engines.



*The FM/ALCO 251 Engine*

RECOMMENDED TESTING AND LIMITS FOR USED OIL			
TEST	RECOMMENDED FREQUENCY	ASTM TEST DESIGNATION	USED OIL LIMITS
Appearance & odor	Trip	No Numerical Limits - Interpreted by observer	
Crackle	Trip	No Numerical Limits - Interpreted by observer	
Blotter Spot Test	Trip	No Numerical Limits - Interpreted by observer	
Viscosity Increase at 100°C	Monthly	D 88 or D 445	+ 20%
Viscosity Increase at 40°C	Trip	D 88 or D 445	+ 30%
Viscosity Index	Monthly	D 567	
Pentane Insolubles	Monthly	D 893	3% max. (coagulated)
Benzene Insolubles	Monthly	D 893	Report
Fuel Dilution Vol. %	Trip	D 322	5% max
Sulphated Ash Content	Monthly	D 874	6% of new value
Total Base No.	Monthly	D 2896	3 - for oils with TBN of 7 to 10 when new
Total Base No.	Monthly	D 2896	6 - for oils with TBN of 10 to 13 when new
PH	Monthly	D 664	5

TRACE ELEMENTS PPM MAXIMUM				
TEST	RECOMMENDED FREQUENCY	ASTM TEST DESIGNATION	USED OIL LIMITS	if results higher than limit inspect
Aluminium	Monthly	Spectrographic	5 PPM	Piston
Chromium	Monthly	Spectrographic	10 PPM	Liner & water leaks
Copper	Monthly	Spectrographic	20 PPM	Bushings
Iron	Monthly	Spectrographic	50 PPM	Rings and other ferrous parts
Lead	Monthly	Spectrographic	10 PPM	Main con. rod & turbo, lead bearing
Silicon	Monthly	Spectrographic	5 PPM	Air filters
Sodium	Monthly	Spectrographic	30 PPM	Water leaks (water treatment contains sodium)

Note: If any trace elements show a sudden or unexplained increase, this is sufficient reason to inspect engine components for unusual wear.



*The FM/ALCO 251 Engine*

**LIST OF LUBRICATING OILS KNOWN TO HAVE PERFORMED  
SATISFACTORILY ON 251 ENGINES**

The inclusion of a product in this list does not imply approval or endorsement by FM/ALCO. It is published for the information of operators of 251 engines to assist them in obtaining satisfactory engine performance.

<b>SUPPLIER</b>	<b>BRAND NAME</b>	<b>TBN</b>
BP Canada Ltd.	BP Energol 1C-RG40	6
BP Oil Company (USA)	BP Dieselube RR240	6
BP Trading Co. Ltd. (International)	BP Energol 1C-R1140	6
	BP Energol 1C-RT40	7
Gulf Oil Canada Ltd.	Ralube 950	
Gulf Oil (USA)	Gulf Oil 493	
Exxon (Imperial Oil Ltd., Canada)	Galena RD 40	6.4
Exxon Corporation	Dion RDX	
*Mobil	MobilGard 412	15
Pemex (Mexico)	Dieselmex	
Shell Canada Ltd.	Tornus Oil 40	
Shell Oil Company and Affiliates	Caprinus T Oil 40	7
	Caprinus R Oil 40	10
	Tornus Oil 40	7
	Caprinus Oil 40	10
	Janus Oil 40	11
	Rotella T Oil 40	9
	Rotella TX Oil 40	9.5
Texaco Canada	DEO 1570	6.5



*The FM/ALCO 251 Engine*

Texaco Inc. (USA and overseas)	2208 Taro 4-80	
--------------------------------	----------------	--

\* - Added or changed since last issue.